

Formation AM

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

La partie pratique, option cyclomoteur (scooter), est effectuée par un enseignant de la conduite de la catégorie A.

AGE

Minimum requis : 14 ans

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE:

- - Casque homologué (NF, NE...) bandes réfléchissantes.
- - Gants coqué
- - Jeans (pas de joggings, leggings...)
- - Chaussures fermées
- - Blouson épais

Documents à fournir pour l'inscription :

- -1 photo d'identités et signature (format numérique)
- - photocopie d'un justificatif d'état civil (carte d'identité, passeport...)
- - ASSR 1 ou/et 2

Si le demandeur possède un domicile à son nom:

- - 1 justificatif de domicile de moins de 6mois

Si le demandeur est hébergé:

- - photocopie d'un justificatif d'état civil (carte d'identité, passeport...) de l'hébergeur
- - 1 lettre certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois
- - 1 justificatif de domicile de moins de 6mois

Si le demandeur est âgé entre 16 à 18ans :

- - photocopie de l'attestation de recensement (16-18ans)

Si le demandeur est âgé entre 18 à 25 ans :

- - photocopie du certificat de la préparation à la défense

Durée de la formation AM

La formation est d'une durée de 8 heures

Pratique:

La formation est dispensée sur nos véhicules sur les pistes plateau et sur voie publique, environ 5/10 minutes pour s'y rendre avec nous.

Nous proposons des cours moto du lundi au samedi de 8h à 19h, les cours motos sont planifiés par 2 heures

1 élève par moto et 3 élèves par moniteurs maximum

- rue des grahuches 89100 SENS (piste publics) ce plateau ne dispose ni d'abris ni de commodités
- chemin de St MARTIN 89100 PARON ce plateau dispose d'un d'abris mais pas de commodités

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Le formateur adaptera les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants:

- formation pratique hors circulation ;
- formation pratique en circulation ;
- sensibilisation aux risques.

Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret. que l'AUTO ECOLE vous fournira des votre inscription)

Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation ou que le moniteur l'ai.

Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

SEQUENCE 1 : FORMATION HORS CIRCULATION DU PERMIS AM

(durée : 4 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. LES ÉQUIPEMENTS — LEURS RÔLES

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants coqués. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. LA DÉCOUVERTE DES PRINCIPAUX ORGANES DU VÉHICULE

- Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité
- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La pré signalisation en cas de panne.

3. LA MAÎTRISE DU VÉHICULE HORS CIRCULATION

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

SEQUENCES 2 ET 4 : FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION

(durée : 6 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur insistera sur l'importance :
 — de l'utilité et du respect de la règle ;
 — de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
 — des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers. Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

SEQUENCE 3. CODE DE LA ROUTE.

Durée : 1 heure

SÉQUENCE 5 : SENSIBILISATION AUX RISQUES

(Durée : 1 heure)

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

L'attestation du permis AM

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

A l'issue de la formation, l'établissement JFG Conduite délivre une attestation de suivi de la formation pratique du Permis AM. L'élève pourra conduire avec son attestation provisoire et ce pendant 4 mois à la date de la délivrance de celle-ci.

En parallèle l'auto école JFG effectuera une demande d'édition de titre permis définitif (permis originale qu'il recevra par courrier directement au domicile de l'élève) si en amont l'élève aura transmis tous les documents nécessaires à la constitution de cette démarche